



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région GRAND EST
Département du BAS-RHIN

Commune de WANGEN

Procès-Verbal des délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 30 septembre 2020
Convocation du 25 septembre 2020

Conseillers		Sous la présidence de Monsieur Yves JUNG, MAIRE
Elu(e)s	15	
En exercice	15	
Présents	12	
Membres présent(e)s	Bertrand OSTERMANN, Adjoint Christine CHENEAU / Valentin HIRTH / Corinne KIPFER / Daniel KOCH / Christian KOHSER / Christophe LE BOULICAUT / Thomas MARTIN / Michèle METZGER / Jules SCHNUR / Caroline STENGER	
Membres absent(e) excusé(s)	Geneviève MARCILLY-ARVIS, Adjointe / Cindy ISSEMANN / Jean-Raphaël PETER	
Membre(s) absent(es)		
Procuratation(s)	Geneviève MARCILLY-ARVIS à Bertrand OSTERMANN / Cindy ISSEMANN à Thomas MARTIN / Jean-Raphaël PETER à Valentin HIRTH	

ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal du 30 septembre 2020 à 20 heures se réunit dans la salle des fêtes avec la possibilité de décider du huis-clos dans les conditions fixées par l'article L 2121-18 du CGCT. Ainsi Monsieur le Maire propose le huis clos en ouverture de séance. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption des PV de séance en date du 20 juillet 2020
- 3) Programme WANGEN Entente Communale -« 100jours »-
- 4) Projet porte école - plan de financement et point sur le fonctionnement cantine/écoles
- 5) Projet 2020...Pluriannuel
- 6) PLUI, PLU et AVAP
- 7) Maisons 64 et 66 rue du Général Georges Strohl
- 8) Cave Strohl/Maison Rohmer suite de la procédure de vente en cours (réunion acquéreurs et ABF)
- 9) Rue Georges Strohl
- 10) Point sur le projet de voirie centre village
- 11) Taxe d'aménagement
- 12) Information sur l'accueil des nouveaux arrivants à Wangen
- 13) Ouverture des locaux de la salle des fêtes à la Musique Harmonie, notamment et protocole sanitaire
- 14) Délégations
Au Plan Climat du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
Enfance et Jeunesse
- 15) Retour des conseillers municipaux sur la journée des jardins, les JEP, le projet NVMV pour le cimetière et le marché de Noël à venir

1)DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.5211-1 du CGCT, il est proposé de désigner Madame Betty ISSEMANN en qualité de secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité.

2)ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2020 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du CGCT, le compte rendu de la séance du 20 juillet 2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Le compte-rendu du 20 juillet 2020 a été adopté dans la forme et la rédaction présentées à l'unanimité des membres présents.

3) PROGRAMME WANGEN ENTENTE COMMUNALE -« 100 jours »-

Monsieur le Maire rappelle les projets réalisés depuis le 23 mai 2020 :

- . Recrutement d'un agent communal en remplacement de l'agent sortant
- . Mise en place du protocole sanitaire dans les écoles, la mairie, la salle des fêtes utilisée pour la cantine et la garde d'enfant
- . Réouverture du service cantine et garde d'enfants
- . Percement d'une porte entre 2 salles de classe pour l'école maternelle
- . Création du journal Filinfos Wangen
- . Délégations informatique, moment de cohésion du samedi, groupe de contact Whatsapp,
- . Réorganisation du fleurissement
- . Aménagement d'une nouvelle salle du conseil municipal (provisoire) au 73 rue du Château

4) PROJET PORTE ECOLE - Plan de financement :

Vu la délibération N° 29/2020 décidant la création d'une ouverture entre deux salles de classe au rez-de-chaussée de la mairie-écoles,

Vu la demande DETR 2021 déposé le 8 septembre 2020,

Le conseil municipal **APPROUVE** le plan de financement comme suit

DEPENSES :

Acquisition immobilière	0,00 €
Maçonnerie	3 965,00 €
Menuiserie	1 300,00 €
Peinture	555,00 €
Maîtrise d'œuvre	1 500,00 €

TOTAL 7 320,00 €

RECETTES

DETR	3 600,00 €
Autofinancement Commune de WANGEN	3 660,00 €
TOTAL	7 320,00 €

Monsieur le Maire informe

- sur les postes attribués aux écoles :

Sabine FRITSCH chargée de l'école maternelle à 29 h/semaine, de la cantine, et de la garde d'enfants à 6 h/semaine.

Stéphanie SCHWEBEL chargée d'aider Sabine pour les 2 heures de cantine et du ménage de l'école maternelle après 16 heures

Mairé DELEU, responsable du protocole sanitaire

- M le Maire sollicite Stephan Gaire, directeur des écoles afin de finaliser un sondage pour connaître le nombre d'enfant potentiellement concernés
- M Gaire a transmis la liste des enfants de moins de trois ans dont les parents ont fait part du souhait de les inscrire dès janvier 2021 afin d'intégrer la TPS de WANGEN : « Toute Petite Section ». Les enfants sont 4 à ce jour

Il est également décidé de mettre une signalétique au sol sur la voie publique à un mètre devant le portail d'entrée à l'extérieur de la cour de l'école, à droite et à gauche sur le domaine public, afin d'aider les parents, les enfants et les enseignants à se distancier aux heures de récupération de leurs enfants.

5- PROJETS 2020...PLURIANNUELS

Monsieur le Maire présente le descriptif en annexe 1 et le tableau prévisionnel en annexe 2 des dépenses/recettes (en annexe) et fait le point action par action des procédures en cours.

Engager des travaux suppose :

- Le respect de la réglementation en amont
- L'estimation du coût effectué par connaissance du sujet à l'appui de devis en amont
- La formalisation d'un budget en charges et en recettes par opération
- La maîtrise du potentiel financier en recettes en amont (subventions...)
- Un phasage adapté aux possibilités de notre budget futur. Le lancement des marchés publics et
- la maîtrise des travaux et le contrôle des chantiers durant ces travaux.
- La validation du programme pluriannuel par le conseil municipal

A ce jour, plusieurs financeurs ont fait part de leur intérêt pour ce projet global, le CD 67 dans le cadre du Fonds de Cohésion (le conseil en connaît les conditions), le ministère de la culture, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le CRMH (Conservation Régionale des Monuments Historiques), Leader (Liaisons entre Action et Développement de l'Economie Rurale) ... d'où notamment la nécessité de déposer rapidement les demandes de financement afin de finaliser la phasage pluriannuel et le financement, le lancement des marchés et les procédures nécessaire de demandes de subventions

Rappel des actions du projet.

1/MUR D'ENCEINTE

2/NIEDERTOR

3/CORPS DE GARDE

4/SOMMERTOR

5/SIGNALETIQUE PATRIMONIALE

6/FONTAINE ET PUTS

7/WC/PMR/Mixte « écoles, cantine »

8/Toiture et grenier MAIRIE/ECOLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

Vu le programme d'action 2020-2026 proposé par M Le Maire

Vu la délibération du 20 juillet 2020 qui confirme le souhait du conseil de lancer prioritairement un programme d'autonomie alimentaire et de réhabilitation du mur d'enceinte par un chantier d'Insertion sociale et professionnelle

Vu la délibération du 18 juin 2020 qui confirme la priorité du conseil à finaliser la réhabilitations du Sommertor et du corps de garde, notamment

Vu la décision du comité de sélection de la Mission Bern et de la Fondation du Patrimoine, de retenir le projet de sauvegarde de « la tour-porte Nord dite Niedethorturm à WANGEN »

Vu la demande anticipée de prescription archéologique préventive déposée le 11 juillet par la mairie et la réception de l'arrêté préfectoral portant prescription de fouille archéologique préventive, SRA N° 2020/A321 en date du 22 septembre 2020

Le Conseil remercie chaleureusement la Mission BERN, la Fondation du Patrimoine, le ministère de la culture, l'ensemble des membres du comité de sélection, les partenaires du « LOTO du Patrimoine » d'avoir retenu notre projet de sauvegarde déjà cité, merci beaucoup !

Le résultat du montant alloué à ce projet sera connu fin 2020.

Pour la mise en œuvre de ce programme, M le Maire informe le conseil des nominations suivantes, sous son autorité

- Messieurs Bertrand OSTERMANN et Valentin HIRTH, afin de proposer des alternatives WC/PMR/Mixte, pour la mise en œuvre du projet : « 7 »
- Mesdames Christine CHENEAU et Corinne KIPFER pour le suivi des travaux du projet « 2 »
- M Christophe Le BOULICAUT, correspondant de M le Maire avec le Cercle d'Histoire(s), pour l'avancement des travaux sur le projet finalisé : « 5 »
- Valide la proposition de Mme la Présidente du Cercle d'Histoire(s) de WANGEN, de nommer, sous son autorité, M Jean Luc LUTZ, membre du CHW, comme correspondant de M le Maire et du Cercle d'Histoire(s) sur le projet : « 2 »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à finaliser ce programme pluriannuel de travaux, de lancer toutes les procédures de marchés, les demandes de subventions, DETR, DSIL, Plan de relance, Drac, ministère de la culture, Fonds de solidarité du CD 67, Région Grand EST, Leader, Fonds Social Européen, Fondation du Patrimoine.... Pour la réalisation de ces projets, ainsi que les marchés et toutes procédures nécessaires, selon les moyens de la commune pour les années à venir.

6) PLUI, PLU et AVAP

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : lors des dernières séances de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble (CCMV), il est proposé à chaque commune membre de refuser le passage en PLU Intercommunal. Une prochaine délibération sera proposée dans ce sens.

Pour une remise à jour des éléments déjà connus sur le projet PLU / AVAP, il sera organisé une réunion pour les conseillers municipaux.

Lors de la prochaine séance du conseil municipal, il faudra prévoir la création des commissions règlementaires.

7) MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX PRESCRITS PAR LES ARRETES DU 12 JUIN 2020 DE PERIL IMMIMENT - MAISONS 64 et 66 RUE DU GENERAL GEORGES STROHL

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.511-1 à L.511-6, ses articles L.521-1 à L.521-4, ses articles R.511-1 à R.511-11,

Vu l'arrêté de circulation du 20 mars 2020,

Vu les rapports du 2 avril 2020 et du 18 mai 2020 de l'expert nommé par le Tribunal administratif de Strasbourg

Vu les arrêtés de périls imminents en date du 12 juin 2020 concernant le 66 et le 64 rue du Général Georges Strohl,

Vu le rapport du cabinet BP Concept du 26 mai 2020 qui a estimé les travaux tendant à mettre fin au péril à 106 607,70 €,

Vu l'information de Mme LAGORCEIX Laure, tutrice de Mme Marie-Madeleine CASPAR, transmise le 9 juillet 2020 précisant que Mme CASPAR Marie-Madeleine ne pourra faire face aux dépenses de mise en sécurité concernant les immeubles du 64 et du 66 rue du Général Georges Strohl à Wangen,

Vu l'information portée par les propriétaires défaillants au maire de Wangen de leur volonté de vendre leur propriété menaçant ruine,

Vu le rapport de M. Bertrand LENOBLE, expert judiciaire près la Cour d'Appel de Colmar du 18 septembre 2020 estimant la valeur (hors évaluation du degré de vétusté intérieur) du 64 rue du Général Georges Strohl (inaccessible suite au péril imminent) et la transmission de ce rapport aux ayants droits, qui estime la valeur de ces biens à 110 000 € hors droits, 117 590 € droits inclus, droits retenus : 6,90 %,

Vu la réunion du 23 septembre 2020 à 9 heures en salle du conseil et la transmission du relevé de conclusion transmis aux ayants droits (en annexe de cette délibération), qui précise la volonté des ayants droits de mettre en vente l'ensemble des biens dans les meilleurs délais,

Vu l'inaction des propriétaires défaillants face au péril imminent et au risque d'effondrement de leurs propriétés,

Vu la nécessité de faire réaliser les travaux d'office par la commune de Wangen afin de faire cesser le péril imminent,

Vu le courrier de prescription du 14 septembre 2020 de M Jean-François VAUDEVILLE, Architecte des bâtiments de France

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 : FAIT PART de son intérêt à l'achat de ces parcelles section D n° 53, 54, 55, 56 et 57, 533, 538 et 393

Article 2 : DECIDE D'ENGAGER les travaux prescrits dans le rapport d'expertise du 26 mai 2020 afin de mettre fin au péril imminent avec hypothèque sur les biens, dès mise en œuvre du premier titre de recettes pour les premières factures

Article 3 : PREND la délibération budgétaire modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 454 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers

C/ 4541 Dépenses + 200 000 €

C/ 4542 Recettes + 200 000 €

**8) CAVE STROHL/MAISON ROHMER suite de la procédure de vente en cours
VENTE CAVE STROHL / MAISON ROHMER**

Vu la délibération 13/2020 du 10 avril 2020,

Vu l'achat de la parcelle UNTERREINER Jeanine cadastrée section B N° 1808/786 lieu-dit Osterhof pour un montant de 9 100 € en date du 22 mai 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'offre révisée de SAS VENTIM / Molsheim (M Frédéric GOREK et associés) qui propose un achat à 960 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DONNE délégation à M le Maire pour accepter le prix d'achat à 960 000 €

DONNE pouvoir à M le Maire pour signer les actes relatifs à la vente des immeubles cave Strohl et maison Rohmer.

9) RUE GEORGES STROHL

Vu la délibération du 18 juin 2020, Monsieur le Maire présente le dernier projet de plan réalisé par la CCMV et du calendrier des travaux

Début des travaux : printemps 2021

Le conseil émet le souhaite de positionner l'éclairage public, coté trottoir

Pour la partie éclairage public qui inclut également la finalisation de l'éclairage public coté piste cyclable de la Wangenmuhle, et les poteaux, candélabres, électrification, Jules SCHNUR, conseiller municipal suivra, sous l'autorité de M le Maire, cette partie du projet.

10) POINT SUR LE PROJET DE VOIRIE CENTRE VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution de ce projet (réunion SDEA et CCMV) et de la nécessité de démarrer ces travaux par la réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement ainsi que de la volonté du conseil de privilégier le dépôt et la repose des pavés anciens. M le Maire a demandé la confirmation lors de la réunion de la commission locale Bruche Mossig Assainissement et Eau du 15/09/2020 dernier de la nécessité d'un chapitre précis afin de terminer en fonction de l'état de ces réseaux un phasage des travaux sur les années qui viennent. Ce phasage coordonné avec les travaux de voirie qui incombent à la communauté de communes est nécessaire à une planification coordonnée et donc à des décisions en amont pour le conseil municipal de Wangen, notamment.

11) TAXE D'AMENAGEMENT

VU le Code de l'Urbanisme et, notamment, ses article L331-1 et suivants,

CONSIDERANT la délibération N° 50/2016 du conseil municipal en date du 22 décembre 2016 fixant un taux de 5 % et instituant des exonérations de la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal,

CONSIDERANT la note d'informations relatives aux modalités de vote des taux de TA jointe au projet de délibération,

CONSIDERANT que l'article L331-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains

secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux et la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions, **CONSIDERANT** que le secteur délimité sur le plan joint nécessite en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur, l'extension des réseaux d'électricité, de gaz et d'eau. Pour couvrir ces coûts il est donc nécessaire de majorer le taux à 6 % sur le secteur considéré.

Le conseil municipal

DECIDE l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement de 5 % à 6 % à compter du 1^{er} janvier 2021

Pour le secteur considéré sur plan en annexe 4.

12) INFORMATION SUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS A WANGEN

M le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et remercie les voisins pour leur accueil en toute convivialité de ces nouveaux habitants à Wangen. Dès que les conditions sanitaires le permettront, et lors d'une manifestation, les nouveaux habitants seront invités afin de faire meilleures connaissances.

13) OUVERTURE DES LOCAUX DE LA SALLE DES FETES A LA MUSIQUE HARMONIE

M le Maire présente la proposition de demande de M Vivien LORENTZ, président de la Musique Harmonie de Wangen afin de reprendre les séances de répétitions le mardi soir dans la salle des fêtes de Wanegn.

14) DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil :

-Plan Climat du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) sur les questions de plan climat, transition énergétique, patrimoine bâti. M le Maire propose de nommer Caroline STENGER comme référente

-Enfance et Jeunesse, commission intercommunale de la CCMV, M le Maire propose de nommer Cindy ISSEMANN en tant que référente.

15) RETOUR des conseillers municipaux sur la Journées des Jardins, les Journées Européennes du Patrimoine (JEP), le projet NVMV pour le cimetière et le marché de l'Avent

. JOURNEE DES JARDINS

Un retour est fait par Jules SCHNUR : elle a eu lieu le 30 août et malgré la météo maussade environ 100 personnes étaient présentes au fur et à mesure de l'avancement de la journée d'action est à poursuivre

Ce sont les jardins partagés qui avaient été ouverts. Une réunion est en cours d'organisation avec les partenaires de la Maison de la Nature Bruche Piémont dans le but d'étudier les partenariats possibles.

. JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE (JEP)

Organisées par le Cercle d'Histoire (s) de WANGEN, un groupe de bénévoles, villageois habitant la rue du Château et la commune avec un petit marché dans la rue du Château, une visite guidée de Wangen et Drone Alsace. Cette manifestation a été organisée suite à l'accord de la préfecture et la bonne ambiance dans le groupe de préparation avec le soutien de toutes celles et ceux qui se sont déplacés durant ces deux jours.

. PROJET NVMV POUR LE CIMETIERE :

Journée de nettoyage cimetière en partenariat avec le Cercle d'Histoire (s) et l'aide citoyenne avec une balade autour des tombes remarquables.

. MARCHE DE L'AVENT

Organisé par les habitants de la rue du Château au mois de novembre 2020, sous réserve du respect des conditions sanitaires.

M. le Maire, les Adjoins, le conseil félicitent et remercient, les bénévoles et associations pour ces beaux programmes réalisés en partenariat, dans le bonne humeur et au bénéfice de tous, bravo !

Tous les points ayant été vus, la séance a été levée à 22h53